



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 6329

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	existante		
N° de rapport: 2.3. 116.08.19.103				
Concerne ☐ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :	***********	******		
Demandeur: Ceft(Copoep Selfi) VC	<u></u>		****	
Personne sur place :code EAN de l'installation :	1	.,	<i>(</i>	
Adresse de la visite: Aux of solors 3 45/6 Villes of Villes				
Date de visite: 25/52/16 Date d'émission 2/58/16 Références client : N.C.				
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🗆 271 🍂 276 bis et dérogations 🖨 271 bis 🖵 278				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :	9	2		
Tension d'utilisation ; ☐				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	ombre de diret	ins terminaux .	//	
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		V	derog.	
Etat du matériel électrique installé	X			
Mesures de protection contre les contacts directs	V			
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs			24	
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	100			
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé	X			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X			
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		1		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X			
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle				
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X			
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : 20 MΩ	X			
Résistance de dispersion de la prise de terre : ΛΟ,ΤΩ ΛΟ	7			
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel	de l'agent SOC	COTEC BELGIUM	ashl	
Manquements / Notes :	do ragent ood	DO I LO DELOIONI	agui.	
		DE VIDEON DO DA DE DESERVADO DE		
1/Dex Andrews			200 AN A A	
The second of th			**** 13 to .	
The state of the second of the second supplied that the second se	SEC. USE CLE GROOMS	8212 (8 to 100 (100)) (100)		
18 ACM 8 A 01-015 01 0 21 0425 00 2 4 5 5000 25 A 1 10 0400 2 4 6 A 1000 25 A 10	900 800 - 00 000 100000 00	o si = sin numerica sir si i	t transfer to	
K (C	re you wanted a	1.0		
Conclusion:			4	
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain cor le délài prescrit par la réglementation en vigueur.	ntrôle périodiqu	ie est à effectuer	dans 000	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité p au terme de 18 mois après signa	complémenta ature de l'acte d	ire est à exécuter de vente.	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 –	
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le				
même organisme en vue de complèter le dossier.			7/0;	
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du c	emandeur pour	reception :	215	
TOUR SOCOTEC BELGIOW ASDE,		#	Ī	
CLIFFARO UNI CETTIGIO 708	A		8/	
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL. CUFFARO WWW.certigreen.be Tél. 0471/580.708	704			
Domenico Tel. 041	1 /		1/2	

SOCOTEC BELGIUM ASBL - ITVA nº BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinàve 61/65 - B-4 104 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0524 23/160828/03
 □ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. □ Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. □ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : Con Si vir fa Con Si.
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
 □ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. □ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). □ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. □ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
\square Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
☐ La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: HABRELLE de plan l'est pas de l'in s'allabra Al Superior de plan l'est pas de l'in s'allabra De suffert ordafté à la paire garage Le suffert ordafté à la paire garage Le suffert ordafté à la paire garage Le suffert ordafté à la paire garage Me parlon de l'installabra Maris de parlon de la paire de tennants d'alors Parlo de l'installabra Maris de parlon de la parlon de la parlon de l'installabra Parlo de mun de castaine press CUEFARO WWW.certigreen.be Tél. 0471/580.708 1/1
SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège) Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be